Gouvernement de la République du Tchad
et
Programme des Nations Unies pour le Développement

Plan d'Action du Programme Pays

2012-2015

TABLE DES MATIERES

LISTE ABREVIATION……3

PREAMBULE 6

PARTIE I: BASE DES RELATIONS..... 6

PARTIE II: ANALYSE DE LA SITUATION……..7

PARTIE III: COOPERATION ANTERIEURE ET ENSEIGNEMENTS TIRES..... 11

3.1 REDUCTION DE LA PAUVRETE 11

3.1.1 *Appui au niveau des OMD et de la SNRP* 11

3.1.2 Redynamisation économique 12

3.1.3 Développement durable et énergies renouvelables : 12

3.1.4 Lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme 13

3.2 GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE 13

3.2.1 Gouvernance démocratique 13

3.2.2 Consolidation de la paix et relance socio-économique 14

3.3 CONCLUSION..... 15

PARTIE IV: PROGRAMME PROPOSE 15

4.1 Composante « gouvernance économique et promotion de l'emploi»……..16

4.2 COMPOSANTE « DEVELOPPEMENT DURABLE : ENERGIE, ENVIRONNEMENT ET CAPITAL HUMAIN » 17

4.3 LA COMPOSANTE « GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE » 19

4.4 LA COMPOSANTE « CONSOLIDATION DE LA PAIX ET TRANSITION VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE 23

PARTIE V : STRATEGIE DE PARTENARIAT 27

PARTIE VI : GESTION DU PROGRAMME..... 31

PARTIE VII: SUIVI ET EVALUATION 34

PARTIE VIII: ENGAGEMENTS DU PNUD..... 35

PARTIE IX: ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT 37

PARTIE X: AUTRES DISPOSITIONS..... 39

Liste des Acronymes

- ADH (Association des Droits de l'Homme)
- AWP (Annual Work Plan)
- AGIM (Agency Implementation ou modalité de réalisation par une Agence des Nations Unies)
- BPE (Bureau Permanent des Elections)
- CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante)
- CNDH (Commission Nationale des Droits Humains)
- CNLS (Conseil National de Lutte contre le Sida)
- CNUCC (Convention des Nations Unies contre la Corruption).
- CONSAHDIS (Commission Nationale de Soutien aux Activités Humanitaires et au Détachement Intégré de Sécurité)
- CSEPP (Cellule de Suivi-Evaluation des Programmes et Projets)
- DIM (Exécution Directe)
- DIS (Département Intégré de Sécurité)
- DHD (Développement Humain Durable)
- DPLM (Direction Pour la Lutte contre la Maladie
- EDIC (Etude Diagnostique pour l'Intégration du Commerce)
- EMF (Etablissement de Micro Finance)
- ERBM (Expanded Result-Based Management)
- FAO (Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture
- GAR (Gestion Axée sur les Résultats)
- G7+ (Pays les plus développés)
- GIZ (Coopération allemande)
- HACT (Modalité harmonisées de transfert des ressources)
- HCD (Haut Comité de la Décentralisation)
- MAEP (Mécanismes Africains d'Evaluation par les Pairs)
- MATD (Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation)

- MINURCAT (Mission de Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad
- NIM (Exécution Nationale)
- NU (Nations Unies)
- OHDU (Observatoire de l'Habitat et du Développement Urbain)
- OIF (Organisation Internationale de la Francophonie)
- ONG (organisation non Gouvernementale)
- ONU (Organisation des Nations Unies)
- ONUFEMMES (Organisation des Nations Unies pour les Femmes)
- ONUHABITAT (Agence des nations Unies pour l'Habitat)
- ONUSIDA/ UNAIDS (Organisation des Nations pour la lutte contre le Sida)
- OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement)
- OMS (Organisation Mondiale pour la santé)
- OSC (Organisations de la Société Civile)
- PAM (Programme Alimentaire Mondial)
- PANA (Plan d'Action National d'Adaptation
- PAPP/CPAP (Plan d'Action du Programme Pays)
- PDI (Personnes Déplacées Internes)
- PIB (Produit Intérieur Brut)
- PNG (Politique Nationale Genre)
- PNSA (Programme National de Sécurité Alimentaire)
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)
- PP (Principes de Paris)
- PRAJUST (programme d'Appui à la Justice)
- PRET (programme de relèvement à l'Est)
- PTA (Plan de Travail Annuel)
- PTF (Partenaires Techniques et Financiers

- PVVIH (Personnes Vivant avec le VIH
- RCA (République Centrafricaine)
- ROAR (Rapport Annuel Axé sur les Résultats)
- RPU (Revue Périodique Universelle)
- RRF (Cadre des Résultats et des ressources)
- RSS (Réforme du Secteur Sécuritaire)
- SNRP (Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté)
- SNU (Système des Nations Unies
- SOPROFIM (Société de Promotion Foncière et Immobilière)
- TVA (Taxe de la Valeur Ajoutée)
- UA (Union Africaine
- UE (Union Européenne)
- UGP (Unité de Gestion des Projets)
- ULD (Unités Locales de Décentralisation)
- UNCDF (FENU) Fonds d'Equipements des Nations Unies
- UNDAF (Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies au Développement)
- UNDESA (Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies)
- UNDG (Groupe des Nations Unies pour le Développement)
- UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la Population)
- UNICEF (Fonds de nations Unies pour l'Enfance)
- VIH (Virus Immuno déficitaire Humain
- SIDA (Syndrome Immuno Déficitaire Acquis)
- VNU (Volontaires des Nations Unies)

Préambule

1. Le Gouvernement de la République du Tchad dénommé ci-après « le Gouvernement » et le Programme des Nations Unies pour le Développement, ci-après dénommé « le PNUD » ;
2. **Forts** de l'accord mutuel sur le contenu du programme pays et sur les responsabilités respectives pour sa mise en œuvre ;
3. **Conscients** des défis auxquels le Gouvernement du Tchad est confronté en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement, spécialement dans les domaines de la planification stratégique et de la coordination de l'aide, du relèvement précoce et de la réintégration, de la cohésion sociale et des droits de l'homme, du développement durable, et, de la gouvernance démocratique ;
4. **Conscients** de la détermination du Gouvernement du Tchad et de la population tchadienne à se créer un modèle de société à travers sa prospective « Vision 2030 », traduits dans la dynamique des SNRP (Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté) en faveur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
5. **Déclarant** qu'ils désirent s'acquitter de leurs responsabilités dans un esprit d'étroite et de franche collaboration ;
6. **Se basant** sur l'expérience acquise et sur les progrès accomplis durant la mise en œuvre du programme de coopération 2006-2011;
7. **S'engagent** à établir un nouveau Programme de Coopération axé sur les actions prioritaires en faveur de la consolidation de la paix, du relèvement et du développement du Tchad pour la période 2012-2015; conformément au troisième cadre de coopération du PNUD avec le Tchad approuvé par le Conseil d'Administration du PNUD lors de sa deuxième session ordinaire de 2011, qui s'est tenue du 06 au 08 septembre 2011 à New York.
8. **Désireux** de parvenir à un accord mutuel sur ce Programme, notamment sur les objectifs généraux, les résultats attendus, les modalités de gestion, le développement de partenariat, les mécanismes de suivi-évaluation conjoints ainsi que les responsabilités que chacune des parties doit assumer en conséquence.
9. Ont convenu de ce qui suit :

PARTIE I: BASE DES RELATIONS

10. Le Gouvernement a signé avec le PNUD le 17 Octobre 1977 un Accord de Base (SBAA) régissant la coopération du PNUD avec la République du Tchad. Conformément à l'Article I, deuxième paragraphe de cet Accord de Base, l'assistance apportée par le PNUD au Gouvernement sera mise à la disposition du Gouvernement, fournie et reçue conformément aux résolutions et décisions pertinentes et applicables des organes compétents du PNUD, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires au niveau du PNUD.
11. En particulier, la décision 2005/1 du Conseil d'Administration du PNUD, en date du 28 janvier 2005, a approuvé les nouvelles réglementations et règles financières, et avec elles, les nouvelles

définitions des termes « exécution » et « mise en œuvre », permettant au PNUD d'appliquer dans leur totalité les nouvelles procédures communes de programmation provenant de l'initiative de simplification et d'harmonisation du Groupe des Nations Unies pour le Développement. A la lumière de cette décision, ce Plan d'Action du Cadre de Coopération (CPAP) combiné à un Plan de Travail Annuel (AWP) signé par les deux parties, constitue un Document de Projet au sens défini dans l'Accord de Base.

PARTIE II : ANALYSE DE LA SITUATION

1. Pays enclavé situé en Afrique Centrale, le Tchad compte 11,5 millions d'habitants avec 55% de jeunes de moins de 18 ans. Le taux de croissance démographique de 3,6% est élevé. En dépit de l'exploitation du pétrole depuis fin 2003 et de nombreuses autres potentialités naturelles, le Tchad demeure classé parmi les 10 pays les plus pauvres en termes de développement humain. Sur la base du niveau d'Indice de Développement Humain (IDH) très faible (0,328) du Tchad, le Rapport Mondial sur le Développement Humain de 2011 le classe à la 183ème place sur 187 pays.

2. **Sur le plan économique** : Les performances macroéconomiques des deux dernières années sont meilleures comparativement aux deux premières années de la SNRP2 où les taux de croissance étaient faibles voire négatifs. Les données macroéconomiques de 2010 et 2011 sont encourageantes grâce à l'augmentation du prix du pétrole et à une bonne pluviométrie en 2010 : taux de croissance de 13% en 2010 et de 3 % en 2011[1]. En 2012, le taux de croissance prévu est de 7% tenant compte de l'exploitation de la nouvelle raffinerie de pétrole et à l'entrée en production de nouveaux projets industriels, notamment une centrale électrique et une cimenterie. Les taux d'inflations sont faibles, 2% en 2010 et 2011 ; le déficit public s'est réduit (11% du PIB hors pétrole en 2010 contre 21% en 2009). Le déficit extérieur s'est creusé surtout à cause de l'importance du programme d'investissement. Le niveau d'endettement du pays est contenu (25% du PIB). Néanmoins, dans un contexte d'épuisement à terme des revenus pétroliers, le service de la dette rapporté aux recettes publiques non pétrolière reste exorbitant (30%). Compte tenu de son important besoin en réduction de la pauvreté et en développement, le Tchad reste encore tributaire de l'aide pour le financement de ses investissements (en 2008[2] une grande partie des investissements inscrits au budget sont financés sur ressources extérieures), cependant l'Aide Publique au Développement reste faible (9,2% du PIB) ; l'APD par tête atteint 51 dollars en 2009 contre 84 pour le Togo). La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la réduction de la Pauvreté SNRP2 (2008-2011) a été perturbée par des conflits militaires internes mais également par un environnement des affaires défavorables, et une gouvernance déficiente. En effet l'exécution budgétaire n'était pas en totale adéquation avec les budgets programmes de certains secteurs prioritaires, et par ailleurs les mécanismes de suivi et d'évaluation n'ont pas été opérationnels.

3. **Sur le plan social :** le rapport sur les OMD de 2010 reste pessimiste sur la réalisation de la plupart des OMDs. Plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. L'incidence de la pauvreté est évaluée à 55% en 2003 et 87% de la population rurale est pauvre. Selon le Programme Nationale de Sécurité Alimentaire (PNSA), l'insécurité alimentaire au Tchad affecte 44,2% de la population. Les couches sociales les plus vulnérables sont les enfants, les femmes, les personnes âgées et les petits producteurs. Le taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans dans tout le pays est estimé à 30%.Au niveau de la santé, les taux de mortalité infanto-juvénile et maternel restent parmi les plus élevés (respectivement 180 pour mille et 1.200 pour 100.000). Le taux de mortalité

[1] FMI, 2011
[2] OCDE

maternelle est le second plus important dans le monde et l'espérance de vie est de 49 ans chez les femmes et 47 ans chez les hommes. Au plan de l'éducation, seul 47,5 % des adultes savent lire et écrire, dont 56% d'hommes et 39,3% de femmes. Malgré ces défis, des progrès substantiels sont enregistrés dans certains secteurs sociaux clés. Le taux brut de scolarisation primaire est passé à 98% ; le taux de séroprévalence du VIH/SIDA stabilisé à 3,3%, le paludisme réduit à 35% et l'accès à l'eau potable atteint un taux de 46% pour un objectif de 60% en 2015.

Sur le **plan politique**, le pays a progressé avec la conclusion de l'accord Politique du 13 Aout 2007. Les élections législatives et présidentielles, organisées en 2011 ont permis la réélection du Président de la République. A l'issue des élections législatives et locales tenues respectivement en févier 2011 et en janvier 2012, une nouvelle Assemblée Nationale est mise en place. Compte tenu de sa jeunesse, les défis en termes de renforcement des capacités sont énormes. Nonobstant certains acquis, la revue de la gouvernance politique et de la démocratie au Tchad met en évidence plusieurs préoccupations (le défi de la transparence des élections, l'absence d'un fichier électoral sécurisé, le faible taux de participation). Par ailleurs quelques dysfonctionnements ou lacunes avaient été relevés à travers différentes missions d'évaluation et d'observation (pléthore de partis politiques, transhumance politique, installation tardive de la CENI, l'implication partisane des autorités traditionnelles et administratives, etc.). Un défi important subsiste dans le dialogue politique entre les différents acteurs, le renforcement du système parlementaire, de la décentralisation et de la gouvernance locale afin d'établir et de créer un climat d'apaisement, de transparence et de responsabilité politique.

4. **Sur le plan judiciaire**, le secteur de la justice au Tchad est caractérisé par : le manque de ressources humaines et matérielles, l'inaccessibilité de la justice (coûteuse et souvent très éloignée des justiciables), le manque d'indépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis de l'exécutif, les difficultés d'exécution des décisions de justice qui se traduisent par l'impunité, l'inadéquation de la formation du personnel judiciaire et la coexistence d'une justice traditionnelle et moderne, le délabrement du système pénitentiaire et les lenteurs des procédures pénales. Cette situation affecte sa crédibilité auprès des populations.

5. **En matière des Droits humains,** les violations sont assez répandues et sont liées à l'environnement de violence qui existe dans le pays et l'impunité. L'état des lieux dressés lors des Etats généraux de la justice (2004), du Forum sur les droits de l'homme (2011), les résolutions de la Commission des droits de l'homme et les recommandations des Comités conventionnelles adoptées à cet égard justifient pleinement l'intervention de la communauté internationale en général et des Nations Unies en particulier. Les rapports mettent l'accent sur les faiblesses et l'inadaptation des dispositifs ou mécanismes informatifs, éducatifs, législatifs, judiciaires ou de sensibilisations relatives aux droits de l'homme.

6. **L'égalité du genre.** Le pays est classé 145ème sur 187 pour ce qui est de l'inégalité de genre avec 18% des femmes qui siègent à l'Assemblée Nationale. La question de la participation des femmes au processus politique, économique et social mérite une attention particulière : moins de 10% des membres du gouvernement sont des femmes. Les discriminations envers les femmes demeurent encore très importantes notamment dans l'accès à l'éducation, aux services de santé primaire et à l'emploi. Le problème de l'inégalité entre les sexes s'est vu exacerbé à la fois dans les sphères de la vie privée et publique. Les violences basées sur le genre (VBG) sont les plus critiques au Tchad, car près

d'une femme sur cinq se dit victime de violences physiques et 12% de violences sexuelles, 35% des filles sont mariés avant 15 ans ; le taux de viol est plus criant ces dernières années, en particulier dans les zones de stationnement des forces armées ; 44% des femmes et filles ont subi les Mutilations Génitales. Les mariages forcés et précoces sont ainsi des pratiques largement répandues en dépit de législations nationales qui les interdisent. Par ailleurs les différents événements politico-militaires ont entraîné une paupérisation croissante des femmes à la suite de la destruction du tissu socioéconomique et de l'effritement des activités d'autopromotion ou d'autosubsistance. Le gouvernement du Tchad a élaboré et adopté la Politique Nationale sur le Genre (PNG) et la stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre avec la participation de l'UNFPA et du PNUD.

7. **L'emploi des jeunes** est un enjeu important tant dans ses dimensions politiques, économiques et sociales que par son impact sur la sécurité et la consolidation de la paix. La situation de l'emploi des jeunes est préoccupante eu égard à l'inadéquation entre le système éducatif et les besoins du marché de l'emploi. La faiblesse des opportunités de travail ou d'activités génératrices de revenus pour les jeunes désœuvrés et déscolarisés constitue une menace pour la sécurité. Ils constituent une proie facile à l'enrôlement dans les groupes et forces armées. L'absence d'alternatives viables pour les jeunes et leur vulnérabilité constituent un risque potentiel de conflits et justifient ainsi un programme en vue de leur réinsertion socio-économique. Les attentes des personnes déplacées internes (PDI) et retournés de la Libye, en particulier les jeunes, sont fortes, légitimes et complexes..

8. **L'environnement.** Le Tchad fait face à de nombreux problèmes qui se traduisent par l'insuffisance d'une vision globale de la gestion de l'environnement et de textes juridiques nationaux d'application des conventions internationales. A cela s'ajoutent les effets conjugués de la désertification, de la sécheresse, de l'inondation et des vents violents, problématiques typiques des pays du Sahel dues aux changements climatiques. Le phénomène récurrent d'une faible pluviométrie associé à une faible capacité d'adaptation des techniques de production agricoles, pastorales, halieutiques laisse présager de mauvaises campagnes agricoles.

9. **L'insécurité alimentaire:** Malgré leur dotation en ressources naturelles (terres, eau, cheptel, ressources halieutiques, faune sauvage, etc.) et humaines importantes, les populations tchadiennes vivent depuis plus de trente ans, dans une situation d'insécurité alimentaire quasi-permanente qui affecte 44,2% de la population, dont 64% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le déficit céréalier brut est estimé à 625.000 tonnes pour la campagne 2010–2011 soit 30 % des besoins. Les études qualitatives réalisées par la FAO montrent que cette situation s'apparente à celle de 2009, avec des poches dans le sud du pays. Les constats faisant suite aux missions de terrain font état d'une transhumance précoce des nomades qui peut être source de conflits en l'absence de structures et politiques de règlement, et de stabilisation des prix sur les marchés (même pendant la période des récoltes).

En particulier, la bande sahélienne enregistre un très large déficit de production (plus de 80% par endroit). Cette situation est aggravée par la très forte augmentation des prix des produits céréaliers. Les organisations humanitaires font aussi état d'une menace de crise alimentaire et nutritionnelle dans la bande sahélienne qui pourrait être aussi grave que celle de 2010 suite à la sècheresse de 2009. L'érosion des capacités de résilience et de survie des populations de la bande sahélienne est réelle et s'accélère avec les chocs récurrents, alors que les indicateurs de malnutrition aigue globale qui met en danger physique les populations, concerne de façon permanente, une partie importante de la

population (>15%). Cette insécurité alimentaire dans la bande sahélienne constitue ainsi un défi majeur pour les pays de la sous région et le Tchad en particulier en raison de son déficit récurrent.

10. **La consolidation de la paix et la relance.** Depuis la signature de l'accord de paix entre le Soudan et le Tchad en 2010, la situation sécuritaire est restée stable. L'établissement de la Force Mixte Militaire Soudano – Tchadienne a contribué à la sécurisation de la frontière à l'Est. Cette Force a également contribué à la sécurisation des zones des anciens déplacés[1] et réfugiés[2] du Darfour, tout en fournissant des escortes pour les acteurs humanitaires. Cependant, la situation sécuritaire reste profondément affectée par les dynamiques politiques et sécuritaires dans la sous-région, notamment dans les pays voisins. La crise récente en Libye a entrainé le retour de plus de 100,000 migrants Tchadiens. Le retour des combattants pro-Kadhafi, d'origine des pays du Sahel, voisins de la Libye, a entrainé un afflux massif des armes. A cela s'ajoutent les trafics illicites (narcotiques, êtres humains). L'augmentation des attaques terroristes par le groupe terroriste Boko Haram au Nord du Nigéria, les affrontements continus entre les groupes rebelles en RCA ainsi que la persistance de tensions ethnico-politiques au Soudan, posent des défis sécuritaires majeurs pour la stabilité de la région.

Une des conséquences des années de guerre et des conflits dans la sous-région est la présence des mines/UXO et la prolifération des armes (légères et de guerre), notamment au Nord et à l'Est du pays. Le retour massif des Tchadiens de la Libye, en transit par le Nord, où opèrent les agences humanitaires des Nations Unies, demande le nettoyage des corridors des mines ainsi que l'éducation des populations aux risques. Les faiblesses du mécanisme national de contrôle et de destruction des armes ainsi que les faibles capacités judiciaires demandent la mise en place d'un mécanisme intersectoriel pérenne et opérationnel de lutte contre la prolifération des armes, la concertation avec les pays voisins, la sensibilisation de la population sur la détention et le port illicite des armes, la revue et l'harmonisation de la législation nationale aux standards internationaux. Les méfaits de ces conflits armés sont perceptibles à tous les niveaux de la vie nationale et ont eu un impact sur le tissu social tchadien. La cohabitation entre les différentes communautés est devenue conflictuelle. La méfiance s'est instaurée entre les différents groupes. Le langage des armes a conditionné le reflexe de nombreux tchadiens de sorte que la violence s'est progressivement érigée en moyen privilégié de règlement de conflits. Cette situation favorise les modes de résolutions violentes des conflits. En concertation avec les différents partenaires appuyant la réforme du secteur sécuritaire (RSS), un Détachement Intégré de Sécurité (DIS) a été mis sur pied et fonctionne avec l'appui du PNUD.

11. Le Tchad a adhéré au **« New Deal » issue de la conférence sur l'efficacité de l'Aide à Busan (décembre 2011), qui permet de renforcer le partenariat pour le développement et** devenant ainsi membre du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État. Pour faire face aux situations récurrentes de famine, le pays a élaboré le cadre d'accélération des OMDs et organisé un forum sur le développement rural pour renverser les tendances actuelles en matière de la faim et faire des progrès significatifs vers l'OMD1 d'ici 2015. Le Tchad, à l'instar de nombreux pays d'Afrique, a fait le choix de miser sur les énergies renouvelables pour diversifier ses sources d'énergie et

[1] 125,000 déplacés internes (31 août 2011, UNHCR, données), principalement dans les régions de Dar Sila et Ouaddai qui ont perdu le statut de déplacés internes depuis le 01er janvier 2012. Ils sont en processus d'auto-prise en charge pour leur réintégration dans les communautés qui ont accueilli les camps de déplacés,. Une grande partie d'entre – eux est basée à Goz Beida.

[2] 342,503 refugiés (274,640 réfugiés du Soudan and 67,863 réfugiés de la RCA), UNHCR 30 Septembre2011

surtout augmenter son taux d'approvisionnement en électricité en organisant un forum sur les énergies renouvelables pour impulser une nouvelle politique énergétique. Le pays est en train d'élaborer sa nouvelle stratégie nationale, le Plan Stratégique de Développement 2012-2015 ainsi que sa vision stratégique à l'Horizon 2025 qui sera présenté lors du forum économique prévu en 2012. Avec un fort taux de croissance démographique, le principal défi pour le Tchad reste à veiller à l'utilisation rationnelle des ressources du pétrole pour une croissance forte et inclusive, notamment par l'amélioration de la productivité agricole et de la nutrition, l'accès aux services sociaux de base, les infrastructures, une meilleure gouvernance et une plus grande utilisation des Techniques de l'Information et de la Communication (TIC).

PARTIE III: COOPERATION ANTERIEURE ET ENSEIGNEMENTS TIRES

12. Le Programme de coopération 2006-2011 s'est focalisé sur deux domaines : (i) la promotion de la gouvernance et (ii) la lutte contre la pauvreté. Les interventions du PNUD se sont déroulées dans un contexte politique très instable. Un résumé sommaire des résultats et leçons tirées figure ci dessous :

3.1 REDUCTION DE LA PAUVRETE

13. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, le PNUD s'est focalisé sur quatre (4) axes principaux développés ci dessous.

3.1.1 *Appui au niveau des OMD et de la SNRP*

Résultats clés:

- Cadre institutionnel de développement et de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP) révisés et budgets 2011-2013 des ministères prioritaires élaborés ;
- Modèle de cadrage macroéconomique formulé et les capacités en informatique et en modélisation macroéconomique renforcées
- Capacités du Ministère de l'Economie et du Plan renforcées en planification et suivi de la SNRP et des OMD par la mise en place de l'Observatoire de la pauvreté

Leçons apprises

14. L'appui à la création des cadres tels la SNRP a été essentiel, mais une attention insuffisante a été accordée à la mise en œuvre, et tout particulièrement au reflet des priorités dans les budgets votés et exécutés par l'Etat et à la prise en compte des OMD dans ces cadres. Par ailleurs, la communication et le suivi et évaluation de la SNRP se sont révélés insuffisants au cours de ce cycle, alors qu'ils revêtent une dimension essentielle. Finalement, la forte fragmentation de l'aide et la faiblesse de la coordination n'ont pas permis d'atteindre tous les résultats escomptés. Sur le nouveau cycle, il sera essentiel d'assurer :

- le renforcement des capacités de programmation, formulation, mise en œuvre et suivi et évaluation des politiques et stratégies de développement, avec un accent particulier sur le reflet des priorités dans les budgets de l'état et le suivi et évaluation ;
- l'amélioration de la coordination, du suivi et de l'efficacité de l'aide ;
- une meilleure prise en compte des OMD et du Développement Humain Durable dans les stratégies.

3.1.2 Redynamisation économique

Résultats clés :

- contribution apportée à une évolution favorable de la collecte des recettes publiques grâce au renforcement de la douane (SYDONIA), du Ministère du Commerce par le biais de l'Agence Nationale d'Investissement et d'Exportation et le Guichet Unique et l'Agence Nationale de Normalisation
- Redynamisation du secteur du cuir appuyée et nouveau dispositif installé à l'abattoir moderne de Farcha à N'Djamena.
- Stratégie nationale de micro-finance adoptée ;
- Financement assuré de 4582 micro projets pour accroître les revenus, avec une attention particulière sur les femmes qui représentent plus de 50% des bénéficiaires ;
- neuf plateformes multifonctionnelles fournissant des services énergétiques indispensables à la mouture, au décorticage, au broyage et à l'éclairage en milieu rural mises en place ;
- Viabilisation de 52 ha en milieu urbain assurée ;
- Appuis fournis dans le domaine de l'habitat par la construction de 70 logements, l'assainissement et cession de 1000 parcelles au secteur privé, l'organisation du cadre réglementaire pour régir l'urbanisme, la construction et le financement de l'habitat et le renforcement des capacités techniques d'une centaine d'agents communaux en matière de gestion urbaine dans 6 villes du Tchad et des capacités institutionnelles par la création de la SOPROFIM et l'OHDU

Leçons apprises :

Dans un contexte de ressources limitées, il est essentiel que le PNUD se focalise sur un nombre réduit de domaines et dispose d'une stratégie claire avec des objectifs précis et qui établisse le lien entre les différentes interventions.

3.1.3 Développement durable et énergies renouvelables :

Résultats clés :

- Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) adopté et ayant contribué à la poursuite et à la consolidation du dialogue dans le domaine des changements climatiques et à la mobilisation de plus de $ 5 millions pour le Projet relatif à la Grande Muraille Verte ;
- Plans de développement local intégrant la vision de conservation de la biodiversité dans le Moyen-Chari mis en œuvre et ressources mobilisées pour les quatre cantons riverains du Parc National de Manda ;
- Plan d'aménagement global du Parc de Manda adopté (cadre de référence pour la gestion des aires protégées).

Leçons apprises :

15. En vue de pouvoir aborder les problématiques environnementales de manière holistique, il est essentiel que le pays dispose d'une vision globale de la gestion de l'environnement et des textes juridiques nationaux d'application des conventions internationales. L'appropriation au sein des instances concernées des conventions et initiatives internationales est essentielle.

16. Par ailleurs, les liens avec le changement climatique devraient être mieux articulés.

3.1.4 Lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme

17. ***Résultats clés*:**

- 2 radios communautaires opérationnelles dans les régions du Mandoul et du Mayo Kebbi Ouest
- 2 conseils régionaux et 14 comités sectoriels mis en place dans les Ministères avec des plans d'action
- 141 villages couverts par l'approche des conversations communautaires
- 266 facilitateurs formés et plus de 350.000 personnes directement sensibilisées
- Loi 19/PR/2007 portant protection des PVVIH formulée et adoptée. Un des effets positifs est l'adoption et l'exécution du plan d'assurance qualité sur les produits pharmaceutiques.
- plan d'assurance qualité au niveau de la Direction pour la Lutte contre la Maladie (DPLM) mis en œuvre.
- L'adoption du Plan Stratégique National 2012 – 2015 pour la coordination de la riposte au VIH.
- Distribution des 2 841 850 moustiquaires imprégnées assurée et ayant permis à près de 80% des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes d'être couverts par les actions de prévention dans les 31 districts sanitaires.

Leçons apprises :

18. Malgré les avancées dans la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme, d'importantes faiblesses existent encore, au niveau des organes centraux et régionaux de coordination et de pilotage de la riposte ainsi que dans l'application de la loi 19/PR/2007. Les sous bénéficiaires du programme de lutte contre le paludisme rencontrent toujours des difficultés dans la mise en place et la gestion d'un système de suivi, la maîtrise des outils de collecte des informations nécessaires pour l'atteinte des objectifs. Le recours à l'approche conversation communautaire a facilité l'implication des populations dans la recherche des solutions aux problèmes de développement au-delà de la problématique du VIH/SIDA.

3.2 GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE

3.2.1 Gouvernance démocratique

Résultats clés:

- cadre institutionnel électoral (renforcement des capacités de la CENI, appui logistique et technique au BPE, révision du code électoral, élaboration d'un nouveau fichier, etc.) mis en place et opérationnalisé et élections législatives et présidentielles tenues en 2011 ;
- Plateforme fonctionnelle de dialogue entre le Gouvernement et les partenaires sur les questions des droits de l'homme.

Leçons apprises :

19. Malgré cette assistance, le problème de capacité de l'administration électorale et de la

participation effective des partis politiques et des populations persiste. Par ailleurs, l'expérience a montré que l'accompagnement du dialogue demeure une nécessité pour renforcer les acquis démocratiques. La promotion du dialogue entre le Gouvernement et la Société Civile dans le domaine des droits de l'homme permet d'avoir un consensus et de résoudre un certain nombre de problèmes.

20. L'importance d'une continuité au niveau du soutien aux acteurs politiques et d'une définition claire des tâches et responsabilités entre leadership, gestion du programme et gestion du projet, « point extrêmement important dans le positionnement du PNUD auprès des autres acteurs ».

3.2.2 Consolidation de la paix et relance socio-économique

Résultats clés :

- Deux nouvelles cours d'appel mises en place à Moundou et Abéché rapprochant la justice des justiciables ;
- Mise en place de la Maison des Avocats d'Abéché,
- Appui à l'organisation d'une audience foraine à Goz Beida
- Appui à l'organisation des sessions criminelles de la Cour d'Appel d'Abéché en 2010 et 2011.
- Formation de 154 juges de paix non-professionnels et auxiliaires de justice de l'Est du Tchad.
- Promotion des Activités Génératrices des Revenus en accompagnement au Retour des Déplacés de l'Est du Tchad » (Ouaddai, Sila et Salamat): 282 groupements, 4913 ménages de 93 villages. 61 groupements mixtes, 81 groupements masculins et 66 groupements féminins. Outils de transformation et transport remis, 15 magasins construits.
- Appuis de 208 ménages de retournés de Aradib/Koukou Angarana en intrants agricoles.
- Appuis de 104 femmes du Département de Djourouf al-Ahmar en matériel de transformation des produits.

Leçons apprises :

21. L'absence d'un dispositif de relève et d'une stratégie de transition adéquate suite au départ de la MINURCAT a eu un impact négatif sur la mise en œuvre des activités de la Composante Etat de Droit du Programme de Relèvement à l'Est. La faible présence des services déconcentrés et l'instabilité du personnel administratif et judiciaire ont limité l'accès à la justice pour les populations ciblées (moins de 10 dossiers clôturés sur plus de 500 enregistrés). Les difficultés du Bureau Pays à mobiliser des ressources humaines et financières pour assurer un suivi cohérent ont affecté les phases du projet.

22. Les conflits multiples au Tchad (politique, ethnique et socio-culturel) et le besoin de réconciliation demandent un investissement accru dans le dialogue, la cohésion sociale ainsi que des actions multisectorielles de consolidation de la paix. Par ailleurs, l'installation des réfugiés à l'Est (réfugiés Soudanais) et au Sud (réfugiés de la RCA) dans les communautés hôtes pose des défis au niveau social – en termes de cohabitation pacifique – ainsi qu'économique, notamment la répartition des ressources et l'accès aux services sociaux. Le PNUD capitalisera sur les expériences et bonnes pratiques acquis dans le cadre du programme de relèvement à l'Est du Tchad dans le domaine de relance socio-économique et recours à la justice.

3.3 CONCLUSION

23. De manière générale, les enseignements tirés du cycle 2006-2011, peuvent être résumés comme suit:

- Le développement des capacités constitue une priorité et doit bénéficier d'un appui accru et adapté au contexte local pour l'atteinte des OMD ;
- L'appropriation et l'alignement aux priorités nationales doivent être au cœur de toutes les stratégies d'intervention, et de manière toute particulière pour la consolidation de la paix et le développement ;
- Le développement et/ou renforcement de mécanismes internes et externes de suivi évaluation et de gestion axée sur les résultats est nécessaire si l'on veut assurer l'atteinte des objectifs;
- Les interventions à la base doivent se focaliser sur les communautés ;

24. En vue d'accroître l'impact, les partenariats et la mobilisation de ressources doivent être repensés. Une vision stratégique doit être développée dans ce cadre qui ne devra pas négliger les acteurs, entre autres, le secteur privé.

PARTIE IV: PROGRAMME PROPOSE

25. Conformément aux orientations et principes de planification stratégique et de gestion basée sur les résultats adoptés par le PNUD, le Plan d'Action du Programme de Pays (PAPP) 2012-2015 du Tchad est l'aboutissement d'un processus de consultations avec le Gouvernement, la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement et les Agences du Système des Nations Unies au Tchad (SNU).

26. Le Plan d'Action constitue une réponse aux priorités nationales telles que définies dans la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP)[3] en vigueur et le Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies (UNDAF) au Tchad. La SNRP s'articule autour de cinq axes stratégiques :

- Promouvoir la bonne gouvernance pour renforcer la cohésion sociale et l'efficacité des politiques
- Créer un environnement favorable à une croissance économique robuste et diversifiée
- Valoriser le potentiel de croissance du secteur rural
- Faire des infrastructures un levier de la croissance
- Valoriser les ressources humaines

[3] SNRP 3 2012-2015 en cours de formulation

27. A partir des priorités définies dans la SNRP, hormis l'axe concernant les infrastructures, le Plan Cadre d'Assistance des Nations Unies au Tchad poursuit quatre effets principaux:

- Les opérateurs économiques participent à la définition et la mise en œuvre des mesures incitatives pour la création d'entreprises génératrices d'emplois
- Les institutions nationales mettent en œuvre les politiques et stratégies relatives à l'environnement et aux changements climatiques dans une approche multisectorielle
- Les populations participent au processus de prise de décision de manière équitable et contribuent activement à la consolidation de la paix
- Les autorités nationales allouent les ressources suffisantes pour la satisfaction des droits des populations et l'accès aux services sociaux de base.

28. En articulation avec l'UNDAF, le Programme Pays Tchad – PNUD a pour objectifs d'appuyer la mise en œuvre de la SNRP et le renforcement du développement durable, la consolidation de la paix et la promotion de la sécurité humaine dans la perspective globale de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ainsi, le Plan d'Action du Programme Pays s'articule autour de quatre axes :

- Gouvernance économique et la promotion de l'emploi

- Energie, environnement, développement durable et capital humain

- Gouvernance démocratique

- Consolidation de la paix, prévention des conflits/crises, gestion des catastrophes et la relance socio-économique

La consolidation de la paix fera partie intégrante de toutes les phases du cycle de programmation et de réalisation proposée, tout en favorisant le partage et la gestion efficace de meilleures pratiques, expériences et connaissances. Les thèmes « droits de l'homme » et « genre » sont prises en compte dans tous le processus de développement du Programme et son contenu. Chaque composante comporte plusieurs sous – programmes.

4.1. Composante « Gouvernance économique et promotion de l'emploi

Elle comprend deux sous-programmes : « Appropriation et opérationnalisation du cadre national de planification stratégique pour l'atteinte des OMD » et « Promotion du secteur privé et de l'emploi»

4.1.1 Sous Programme : Appropriation et opérationnalisation du cadre national de planification stratégique pour l'atteinte des OMD

Dans le contexte de la conduite efficace des réformes institutionnelles, économiques, financières et administratives nécessaires, le sous–programme vise à renforcer les capacités nationales de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et stratégies pour accélérer la réalisation des

OMD et pour une croissance plus inclusive, à l'exemple du cadre d'accélération de l'OMD lié à la réduction de la faim et la pauvreté extrême. Le sous –programme vise également à renforcer et rationaliser les liens logiques entre les documents stratégiques et les budgets annuels, à savoir les outils de programmation budgétaire (les cadres de dépenses à moyen terme, les budgets programmes, la gestion axée sur les résultats, l'évaluation des politiques et mesures de la performance, etc.).

Ce sous programme intègre aussi le renforcement des capacités de coordination et de gestion de l'aide à travers la plateforme de gestion de l'aide et le renforcement institutionnel pour une meilleure gestion de l'information sur l'aide, l'appui à la publication des rapports de gestion de l'aide, en vérifiant qu'ils sont conformes à la Déclaration de Paris et aux Principes des Etas Fragiles et au New Deal.

4.1.2 Sous Programme : Promotion du secteur privé et de l'emploi

A travers ce sous programme, il s'agira de mettre en place un cadre législatif, institutionnel et juridique afin de redynamiser le secteur privé, de créer un environnement et un climat des affaires favorables, de renforcer les capacités opérationnelles des structures publiques de promotion de l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes. Il est envisagé d'appuyer la mise en œuvre des recommandations issues du Forum National sur l'Emploi organisé par le Tchad avec l'appui technique de ses partenaires au développement et la participation des parties prenantes. Il s'agira d'élaborer une politique nationale de l'emploi afin de promouvoir la création d'emplois au profit des groupes défavorisés notamment les jeunes et les femmes. Ce sous programme vise à aider le Tchad à dynamiser l'emploi des jeunes et des femmes au moyen d'actions vigoureuses et déterminantes par l' 'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action pour la promotion du secteur privé. L'Etude diagnostique pour l'intégration du commerce (EDIC) sera actualisée et intégré dans les stratégies de développement.

Les résultats attendus dans le domaine de la gouvernance économique et la promotion de l'emploi sont : (i) les structures nationales en charge de la formulation et du suivi –évaluation des stratégies et de la gestion de l'aide renforcées en matière de planification technique et financière, de suivi évaluation des politiques et programme pour accélérer la réalisation des OMD en lien avec les stratégies nationales mises en œuvre et l'absorption des ressources ; (ii) Le Tchad dispose d'un environnement propice aux affaires qui intègrent les technologies de l'Information et de la Communication (TIC); (iii) L'emploi des jeunes et des femmes est soutenue par une politique nationale de l'emploi qui intègre la dimension formation professionnelle; (iv) Les populations défavorisées notamment les jeunes et les femmes (bien informées et bien organisée) accèdent à des conditions favorables aux services financiers, aux marchés et aux technologies appropriées, en vue de la création d'emplois décents à travers la promotion de l'entreprenariat (surtout en milieu rural) et le développement des filières agricoles; (v) Les structures en charge de la promotion de l'emploi disposent de ressources suffisantes et améliorent leurs prestations en faveur des jeunes et des femmes.

4.2 COMPOSANTE « DEVELOPPEMENT DURABLE : ENERGIE, ENVIRONNEMENT ET CAPITAL HUMAIN »

La composante est subdivisée en quatre sous-programmes : « Promotion et développement des énergies renouvelables », « Gestion durable de l'environnement», « Promotion de la finance inclusive » et « Amélioration du capital humain ». L'accent sera principalement mis sur les populations vulnérables

vivant dans les zones défavorisées périurbaines et en milieu rural. Il vise le renforcement de leurs capacités organisationnelles, techniques et de gestion, seule voie pour les conduire vers une autonomie de décision et une réelle habilitation pour un accès équitable aux ressources naturelles, services énergétiques, un habitat décent, ainsi qu'une bonne utilisation des services de santé et ceux du VIH & sida.

4.2.1 Sous Programme : Promotion et développement des énergies renouvelables

Dans le domaine de la promotion et développement des énergies renouvelables, Le PNUD va focaliser son assistance sur trois axes : (i) la création d'un environnement politique, institutionnel et réglementaire favorable au développement et à l'utilisation des énergies nouvelles de substitution au bois énergie ; (ii) la création et le renforcement des capacités des acteurs et (iii) la promotion et la diffusion/vulgarisation des technologies et équipements à base d'énergies renouvelables.

L'objectif de ce point à terme , est d'arriver à mettre en place les conditions d'une réduction significative de la pression exercée sur les ressources forestières et contribuer à une baisse des émissions des gaz à effet de serre en facilitant et en promouvant les énergies à faible coût, l'agro-foresterie et la reforestation à base communautaire permettant le renouvellement raisonnable des forêts.

Les résultats attendus de cet appui vont permettre au Tchad de disposer (i) d'une stratégie et d'un plan d'action adéquats de promotion des énergies nouvelles renouvelables de substitution au bois énergie ; (ii) d'un cadre légal, institutionnel et financier adéquat pour l'approvisionnement en énergies renouvelables durables et enfin, (iii) de compétences et d'outils adaptés et appropriés pour le marché national.

4.2.2 Sous Programme: Gestion durable de l'environnement et de l'Habitat

4.2.2.1 Gestion durable de l'environnement

Dans ce domaine, l'assistance du PNUD sera focalisée sur trois priorités : (i) la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation aux effets des changements climatiques ; (ii) l'élaboration d'une politique nationale de conservation de la biodiversité, le renforcement du cadre de planification des aires protégées et la mise en œuvre du plan de Gestion du parc National de Manda et (iii) la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau et des terres y compris le Lac Tchad et la muraille verte.

4.2.2.2 Gestion durable de l'habitat

Dans ce domaine, l'assistance du PNUD se focalisera sur deux axes prioritaires, à savoir (i) le renforcement des capacités des institutions centrales et locales pour une planification urbaine équitable, durable et concertée ; (ii) l'accès des populations pauvres des zones périurbaines aux services urbains de base (logement décent, eau, assainissement)

4.2.3 Sous Programme: Promotion de la finance inclusive

Dans l'optique de l'appui à l'opérationnalisation de la stratégie nationale de micro- finance, un programme conjoint PNUD/UNCDF sera mis en place. L'assistance du PNUD/UNCDF permettra de soutenir : i) la professionnalisation des établissements de micro-finance pour une offre durable de services adaptés, en articulation avec les banques ; (ii) le développement des capacités et compétences nationales qui fournissent des services d'audit, de reporting, de formation et de plaidoyer au bénéfice du secteur; (iii) la mise en place des réformes institutionnelles, réglementaires, juridiques et judiciaires favorables au secteur.

En termes de résultats,

i) L'offre de services financiers au profit des populations pauvres, la promotion du partenariat avec les banques et le renforcement de l'autonomie des EMF sont développés

ii) La transparence financière est instaurée grâce à des services techniques et d'accompagnement appropriés

iii) Des politiques, normes et réformes efficaces sont établies pour soutenir le développement du secteur

iv) Un cadre juridique légal et réglementaire approprié est mis en place

4.2.4 Sous Programme: Amélioration du capital humain

Ce sous programme a pour objectifs : (i) le renforcement de la gouvernance dans la lutte contre le VIH/SIDA, (ii) la lutte contre le paludisme par l'appui opérationnel à la mise en œuvre des subventions du Fonds Mondial à travers la distribution à grande échelle des moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée et (iii) un appui au renforcement du système de santé.

Pour atteindre ces objectifs, le PNUD contribuera à redynamiser le leadership du Conseil National de Lutte contre le Sida, à mener un plaidoyer pour une généralisation de l'approche des conversations communautaires, à réduire la stigmatisation liée au VIH SIDA. Cette intervention se fera conjointement avec toutes les agences du Système des Nations Unies concernées**.**

Dans le domaine de la lutte contre le paludisme, le PNUD poursuivra les activités de renforcement des capacités des sous-bénéficiaires afin de les rendre plus opérationnels, dynamiques et efficaces. L'objectif est de contribuer à la réduction de la morbidité et la mortalité liées au paludisme par l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide, la prise en charge des cas et la distribution à grande échelle de moustiquaires imprégnées au-delà des groupes cibles (femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans).

4.3 LA COMPOSANTE « GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE »

La composante "Gouvernance démocratique" couvrira deux sous programmes : « Gouvernance politique» et «Justice, Droits Humains et Egalité de Genre ».

4.3.1 Sous Programme : Gouvernance Politique

Il comprend plusieurs volets **:**

4.3.1.1 *Renforcement du Dialogue Politique et du Processus Démocratique* :

L'assistance du PNUD devra contribuer à l'amélioration du processus démocratique mettant en place des mécanismes et institutions plus crédibles, la poursuite du dialogue permanent entre le gouvernement, l'opposition et la société civile et de manière globale favoriser une amélioration de l'environnement politique dans la perspective du renforcement de la démocratie dans le pays. Cette assistance portera essentiellement sur :

i) Le renforcement du cadre de dialogue politique, à travers la fourniture et la mise en place d'une assistance technique auprès du Comité de Suivi de l'accord du 13 août dans le but de renforcer ses capacités d'analyse, de plaidoyer et de négociation. La mise en place des Mécanismes Africains d'Evaluation par les Pairs (MAEP), permettra une plus grande implication des organisations de la société civile (OSC) dans le dialogue politique, notamment en ce qui concerne l'évaluation des progrès visant l'amélioration de l'environnement politique, conformément au chapitre 4 de l'accord du 13 août.

ii) La reforme du code électoral et le renforcement du cadre institutionnel. Une attention particulière sera donnée au renforcement des capacités du Bureau Permanent des Elections (BPE), en préparation des prochaines élections en 2016, et afin de crédibiliser cette échéance clé, en tant que mécanisme de compétition politique**.** L'assistance du PNUD se fera à travers une série d'activités visant à le doter d'outils et d'instruments permettant de gérer efficacement les ressources humaines et matérielles mise à sa disposition. Il s'agira, notamment de : la mise en place d'un système de gestion et de conservation des archives, d'un système de stockage des équipements et matériels électoraux et la mise en place d'une base de données des agents électoraux. Une assistance sera également fournie en vue d'étudier les différentes options sur la confection d'une liste électorale fiable et sécurisée et la mobilisation des ressources nécessaires.

iii) Un volet de cette assistance sera destinée: i) d'une part, au renforcement des capacités des Partis Politiques dans la conception d'alliances stratégiques, au développement du leadership, à l'amélioration de leurs capacités (d'organisation, de communication, de mobilisation de ressources, etc.) ; et d'autre part, au renforcement des capacités des Organisations de la Société civile et des médias, en leurs dotant des outils et techniques nécessaires pour développer leurs capacités de communication en perspective des campagnes de sensibilisation et d'éducation civique dans le but d'améliorer le taux de participation de la population aux prochains scrutins.

4.3.1.2 Renforcement des capacités du Parlement

A l'issue des élections législatives tenues en févier 2011, une nouvelle Assemblée Nationale est mise en place. Comme tout pouvoir législatif, l'Assemblée nationale est en charge de l'élaboration des lois et le contrôle de l'action gouvernementale et dotée de la mission de consolider la démocratie et de défendre les principes fondamentaux de la constitution dont la justice, les libertés et les droits fondamentaux et l'unité nationale. Les défis en termes de renforcement des capacités sont énormes. A ce titre, le PNUD assurera la formation des nouveaux parlementaires dans différents domaines indispensables à leur fonction, notamment les techniques de rédaction/élaboration des lois, la fourniture ponctuelle d'expertise spécialisée dans l'étude et la maîtrise technique de certains dossiers, etc. L'organisation du travail parlementaire sera améliorée par la mise en place d'un système d'information interne adapté aux besoins de travail des députés, des groupes parlementaires, des Commissions, du Bureau de l'Assemblée et des services techniques (traitement et suivi des dossiers, préparation des procès verbaux, archivage, etc.). Dans le même sens, le renforcement des capacités du personnel de l'administration parlementaire permettra de perfectionner les compétences afin assurer la qualité des travaux parlementaires. Une coopération est envisagée avec UNDESA et les centres régionaux du PNUD.

4.3.1.3 Renforcement de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale

Dans le Plan d'Action du Programme Pays 2012 – 2015, le PNUD et un certain nombre de partenaires techniques, stratégiques et financiers, poursuivront leur assistance au processus de décentralisation en cours. L'appui sera centré d'une part sur le renforcement des capacités de pilotage du processus, et d'autre part, l'appui aux communes et particulièrement le renforcement des capacités des nouveaux élus ainsi que du personnel de l'administration des communes.

Au niveau central et des politiques, l'assistance du PNUD et des autres partenaires permettra l'opérationnalisation des organes de gestion prévus dans le Schéma Directeur de la Décentralisation, le renforcement des capacités du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD) en vue du pilotage stratégique du processus de décentralisation, la finalisation et l'approbation des textes législatifs et réglementaires complémentaires sur la décentralisation.

Au niveau des nouvelles Collectivités Territoriales Décentralisées, un accent sera mis sur : i) le renforcement des capacités managériales des élus locaux; ii) la production, la mise en œuvre et suivi-évaluation des Plans de Développement Communaux ; iii) le renforcement des capacités de planification des autorités locales dans les domaines de la santé, l'éducation, la sécurité publique et de l'habitat en relation avec le développement urbain etc. v) la mise en place des cadres de concertation et de dialogue des acteurs au niveau local, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication et de sensibilisation. Le Fonds d'Equipement des Nations Unies (UNCDF) et ONU Habitat et d'autres partenaires stratégiques et financiers seront mis à contribution.

4.3.1.4 Renforcement des capacités de lutte contre la corruption

Il s'agira pour le PNUD, en partenariat avec les autorités concernées et la société civile de :

i) appuyer les mécanismes et institutions de lutte contre la corruption avec pour objectif de les doter d'outils nécessaires aux contrôles et audits efficaces à réaliser dans le cadre de l'assainissement public.

ii) renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) en charge de prévention et de lutte contre la corruption dans le souci d'accroître leur performance en la matière, en assurant une plus grande implication des acteurs. A cet effet, l'appui du PNUD au Réseau National des ONG de lutte contre la Corruption s'avère essentiel en termes de formation, de partage d'expérience avec certaines ONG internationales, d'accès à l'information, de publication et de diffusion régulière du rapport sur la corruption, etc.

iii) faire un plaidoyer pour la ratification de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) ainsi qu'appuyer sa mise en œuvre.

4.3.2 Sous Programme : Justice, Droits humains/Equité du Genre

Ce sous programme comprend deux volets ; d'une part la Promotion des Droits Humains et l'Equité du Genre et d'autre part le Renforcement des Services Judiciaires.

4.3.2.1 Promotion des droits humains

L'assistance envisagée du PNUD dans le cadre du présent Plan d'Action se fera en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme. Il visera principalement le renforcement des capacités des institutions nationales, notamment le Ministère des Droits de l'Homme et des libertés Fondamentales, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ainsi que les Associations des Droits de l'Homme (ADH). En plus des actions de formation et de sensibilisation qui seront orientées vers des publics ciblés (Forces Armées, Police, personnels judiciaires, autorités administratives et traditionnelles, organisations de défenses de droits de l'homme, etc.). Le renforcement des capacités des institutions nationales inclura la mise en œuvre des recommandations du Forum sur les droits de l'homme, le plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'Action National des Droits de l'Homme, la préparation des rapports périodiques, y compris l'appui au processus d'Examen Périodique Universel (EPU) et le suivi de la mise en œuvre des recommandations.

4.3.2.2 Renforcement de l'équité du genre

Il s'agira pour le PNUD d'appuyer le Gouvernement dans l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), notamment l'Objectif 3 visant la promotion de l'équité du genre et l'autonomisation des femmes. L'assistance du PNUD se focalisera sur : i) le renforcement des capacités de l'administration publique et des acteurs non étatiques, ii)l'adoption du Plan d'Action Nationale et la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG) ; iii) l'accélération du processus d'adoption des lois et de ratification des traités et/ou conventions internationales relatives au genre et aux Droits Humains dont le Tchad est signataire, iv) la création d'espace de dialogue entre autorités judiciaires et leaders traditionnels et religieux etc. Par ailleurs, cet appui devra permettre la reprise du processus d'adoption du Code de la famille impliquant les différentes sensibilités religieuses et culturelles. Les actions conjointes du PNUD et des autres Agences doivent prendre en compte la nécessité d'appuyer le Gouvernement afin de définir le quota des femmes dans les instances politiques et concernant les emplois.

4.3.2.3 Renforcement des services judiciaires

Cette assistance devra permettre d'appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de son Programme de Réforme de la Justice, et de manière spécifique de poursuivre : i) la mise en œuvre de la politique de dissémination juridique afin de garantir une plus grande transparence du droit tchadien et une meilleure sécurité juridique et judiciaire ; ii) d'assurer une adéquation de la législation à l'évolution du contexte national et les engagements internationaux en renforçant les capacités de la Commission de Réforme Judiciaire ; iii) de renforcer les capacités du personnel judiciaires à travers des formations continues ; iv) d'appuyer le Gouvernement à mettre en place des mécanismes pérennes d'aide et d'assistance judiciaire en apportant une assistance à la Direction de l'aide et de l'assistance judiciaire nouvellement mise en place.

4.3.2.4 *Les principaux résultats attendus de l'appui du PNUD dans la gouvernance démocratique* sont :

- les capacités du Parlement en matière d'élaboration des lois, de contrôle de l'action gouvernementale renforcée;
- Les organes de gestion du processus de décentralisation opérationnels et des textes législatifs et réglementaires complémentaires approuvés ;
- Les capacités des communes à planifier, gérer et assurer le suivi des plans de développement locaux et communaux ;
- La coordination de la lutte contre la corruption et la transparence dans la gestion publique renforcées ;
- La Commission Nationale des Droits humains (CNDH) redynamisée avec un statut autonome et indépendant en accord avec les Principes de Paris (PP), et disposant des procédures efficaces de promotion et de protection des droits humains et de l'égalité de genre ;
- Le Mécanisme national de préparation de rapports périodiques (y inclus les rapports et recommandations de RPU à soumettre aux organes de traites) et de suivi des recommandations mis en place ;
- Le Ministère de la justice et la Commission de Réforme Judiciaire disposent des capacités pour la révision de la législation prévue par le Programme de Réforme de la justice.

4.4 LA COMPOSANTE « CONSOLIDATION DE LA PAIX ET TRANSITION VERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE

La composante se focalisera principalement sur les zones de vulnérabilité accrue. Ces zones sont notamment l'Est et le Sud où les déplacements des populations (déplacés, réfugiés) en liaison avec les conflits sont observés, ainsi que le Nord et l'Ouest où les populations de la bande sahélienne sont soumises à une insécurité alimentaire chronique. Des appuis spécifiques seront apportés aux groupes plus vulnérables que sont les femmes, enfants et jeunes. Cette composante comprend deux (2) sous-programmes : *« Consolidation de la Paix et Prévention des Conflits» et « Relance socio-économique et Transition vers un Développement Durable »*

4.4.1. Sous Programme 1: Consolidation de la Paix et Prévention des Conflits

Les conflits internes de nature politique, ethnique et socioculturels et le besoin de cohésion sociale requièrent un investissement accru dans le dialogue, la médiation soutenue par des actions multisectorielles visant la restauration de la confiance, la prévention et la résolution pacifique des différents en vue de la consolidation de la paix.

En effet, malgré un engagement politique fort et les efforts déployés sur le plan sécuritaire, il faut noter la persistance d'une insécurité résiduelle dans certaines régions du pays liée au débordement des conflits du Darfour au Soudan, de la RCA et de la Libye ; à l'opposition armée au Gouvernement tchadien ; aux tensions intercommunautaires et interethniques au Tchad dues à l'accès à la terre et aux ressources naturelles ; au banditisme, à la criminalité et à l'impunité ; etc.

L'intervention du PNUD et des partenaires dans le cadre de ce sous-programme visera à développer les capacités des institutions impliquées à tous les niveaux dans les initiatives de promotion d'une culture de la paix et de la résolution pacifique des conflits.
A travers cette intervention, le PNUD en collaboration avec les partenaires:

i) appuiera les institutions et mécanismes d'analyse/évaluation des causes structurelles et de résolution pacifique des conflits (dialogue communautaire, médiation des crises internes ainsi que des réflexions et initiatives de prévention et de gestion des retombées des crises des pays voisins). Il intègrera des partenariats au renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux (communautés, organisations de la société civile, institutions de gouvernance locale, etc.). Au niveau local, les Chefs traditionnels seront renforcés pour leurs actions en faveur de la cohésion sociale, de la promotion d'une culture de paix et du respect des droits humains et en particulier des femmes.

ii) Fera le plaidoyer pour la prise en compte de la promotion d'une culture de la paix dans le système éducatif et élargira son partenariat avec les organisations de jeunes et de femmes;

iii) soutiendra l'intégration d'une approche de programmation sensible au conflit « Ne Pas Nuire » dans la planification et la mise en œuvre des activités au niveau des agences des Nations Unies. La consolidation de la paix fera partie intégrante de toutes les phases du cycle de programmation et de réalisation proposée, tout en favorisant le partage de meilleures pratiques et connaissances.

A moyen et long terme, des actions ciblées sur l'éducation, l'animation et la sensibilisation seront conduites en vue de favoriser les changements de comportements.

4.4.2. Sous Programme 2 : Relance socio-économique et transition vers un développement durable

Ce sous-programme s'appuiera sur les acquis de la résolution pacifique des conflits et des dividendes de paix afin d'atténuer les tensions récurrentes entre les communautés pastorales, agricoles d'une part, et entre les refugiés, personnes déplacées, retournées et les communautés hôtes, d'autre part. En outre, la situation de vulnérabilité des communautés est aggravée par les inondations saisonnières et une sécheresse structurelle qui affectent les moyens d'existence durable des populations.

La stratégie du sous programme est de mettre en place les fondements de la relance et de la stabilisation. Les interventions clés seront orientées sur les moyens d'existence durables, les actions humanitaires, la relance socio-économique inclusive dans les régions défavorisées de l'Est, du Nord, de l'Ouest, du Sud et les zones péri urbaines. Dans cette optique, ce sous programme est un appui à la transition de l'humanitaire vers le développement. Il est structuré en un paquet d'interventions complémentaires ou composantes à travers lesquelles le PNUD:

- appuiera les institutions spécialisées dans la promotion et la vulgarisation des techniques culturales et pastorales améliorées et adaptées aux conditions du Sahel ainsi que l'organisation optimale des agriculteurs et des éleveurs ;

- améliorer les conditions de vie des populations dans les zones affectées en développant des activités socioéconomiques génératrices de revenus, d'emploi et d'auto emploi des femmes et des jeunes. Ces actions viseront à rendre les milieux ruraux attrayants pour les jeunes qui y auront accès à des opportunités économiques et seront moins intéressés par l'exode rural ;

- Contribuer à la création d'un environnement favorable à l'établissement et au maintien de la sécurité, à la promotion de l'état de droit, au respect des droits de la personne et à la reconstitution du tissu social dans les zones affectées par les conflits ;

- Renforcer les capacités nationales et locales de gestion efficace et endogène des risques et catastrophes naturelles.

L'intervention du PNUD et des partenaires vise à consolider les acquis de ses interventions à l'Est depuis 2009 à travers le Programme de Relèvement à l'Est du Tchad (PRET), notamment en termes d'amélioration de l'Etat de droit et de la relance socio-économique. Elle vise également à faciliter et accompagner la transition progressive et structurée vers un développement durable des régions affectées par les crises réelles et les risques potentiels (libyenne, Darfour, Soudan du Sud, frontières Sud, Est et Ouest, etc.) et l'insécurité alimentaire. De manière spécifique, l'intervention du PNUD va s'articuler autour de :

1. La revitalisation des actifs et des capacités de production, de création d'emplois à travers le partenariat Public/privé, la promotion de l'entreprenariat local, privé et associatif, le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, l'appui aux populations vulnérables, des jeunes, des femmes et d'autres groupes à risque, l'accès à un habitat décent et à des services sociaux de base fonctionnels.

2. L'accès à la justice par l'aide juridique et l'assistance judiciaire en faveur des personnes vulnérables, par la relance des activités de la Maison des Avocats à Abéché, le renforcement des Bureaux d'Aide Juridique décentralisés, l'accès à la justice des titulaires de droit et le développement des capacités des institutions judiciaires déconcentrées dans les zones affectées par les conflits et crises.

3. La sécurisation des zones d'opération humanitaire : En concertation avec les autres partenaires appuyant la RSS[4], le PNUD continuera également à apporter son appui au Détachement Intégré de Sécurité (DIS) en matière de renforcement de capacités et de la structure de gouvernance pendant une période de transition. Par ailleurs, vue la présence des mines/UXO et la prolifération des armes (légères et de guerre) , notamment au nord et à l'est du pays, le PNUD en coopération avec l'UNICEF appuiera l'action de lutte contre les mines, à savoir le nettoyage des pistes d'accès aux principaux centres de production et renforcera les synergies entre relance/relèvement par les moyens d'existence durables et le déminage . Il appuiera également le Gouvernement dans la reconnaissance des zones minées et le respect de la Convention d'Ottawa. Etant donné que le trafic transsahélien des biens illicites (armes, narcotiques, êtres humains) s'est accru suite à la crise libyenne, le PNUD renforcera les capacités des institutions nationales en matière de lutte contre la prolifération d'armes, promouvra la concertation avec les pays voisins, la sensibilisation de la population sur la détention et le port illicite des armes, la revue et l'harmonisation de la législation nationale aux standards internationaux.

4. Face aux effets récurrents de catastrophes naturelles, induites par le changement climatique, le PNUD appuiera le Gouvernement dans sa stratégie nationale de réduction/gestion des risques et catastrophes naturelles. L'objectif serait d'assurer une gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles en vue d'intégrer la prévention et la gestion des catastrophes dans les planifications sectorielles. Il s'agit également de renforcer les capacités des structures nationales de prévention, coordination et de gestion des mécanismes et systèmes de réponse. Les aspects des droits de l'homme et du genre seront pris en compte lors de la formulation, mise en forme et processus d'approbation des projets, tout en veillant à leur intégration aux plans de contingences de réduction et gestion/suivi des risques.

4.4.3. Résultats attendus de la composante

Sous Programme 1: Consolidation de la paix et Prévention des Conflits

- Une 'infrastructure de paix' est mise en place aux niveaux national et local, notamment dans les zones affectés par les conflits.
- Les populations s'approprient une culture de la paix et mettent en œuvre des mécanismes à tous les niveaux pour le règlement pacifique par la négociation et le dialogue des conflits

[4] l'Union Européenne, la France

(interpersonnels, fonciers, etc.) appuyés de législations adéquates

- Les facilitateurs de dialogue sont dotés de capacités de négociation constructive et accompagnent les initiatives de résolution pacifique des conflits.
- La programmation des NU intègrent plus l'analyse de conflit et les capacités existent pour la programmation sensible au conflit/ « Ne Pas Nuire (DNH) »

Sous Programme 2 : Relance socio-économique et transition vers un développement durable

Relance socio-économique

- Les revenus des populations vulnérables augmentent à travers leurs activités économiques
- Les communautés disposent de capacités de planification et gestion participative de leurs ressources naturelles.
- Les communautés ont un accès amélioré aux services sociaux de base et elles sont dotées de capacités nécessaires pour en assurer l'autogestion.
- Les systèmes de production et l'entreprenariat local sont renforcés.

Etat de droit (Justice et Sécurité)

- L'accès à la justice est renforcé et l'impunité est réduite, notamment dans les zones de conflit avec un appui spécifique aux femmes et enfants.
- L'accès aux principaux centres de production dans les zones minées au Nord et à l'Est est garanti à travers le déminage des pistes et l'éducation des populations.
- La sécurité communautaire est renforcée à travers un cadre institutionnel et opérationnel de lutte contre la prolifération des armes.
- Les capacités de gouvernance de la CONSAHDIS sont renforcées et le Détachement Intégré de Sécurité (DIS) est performant et dotés d'équipements adéquats**.**

Réduction et gestion des crises et catastrophes naturelles

- Les institutions nationales sont dotées de capacités de préparation et de réponses aux catastrophes naturelles
- Les risques de catastrophes et l'adaptation aux changements climatiques sont intégrés dans les politiques, programmes et projets de développement.

PARTIE V : Stratégie de Partenariat

1. La mise en œuvre du Programme Pays Tchad-PNUD 2012-2015 requiert la mobilisation des financements prévus et la synergie avec les agences du SNU, en plus des partenaires techniques et financiers (PTF) du Tchad pour les interventions sectorielles spécialisées et complémentaires à la stratégie transversale de renforcement des capacités du Programme Pays. La mobilisation des ressources et l'exécution technique et financière du CPAP/PAPP Tchad-PNUD 2012-2016

seront pilotées par la partie nationale avec l'appui du PNUD, en partenariat avec les agences du SNU pour assurer un ancrage systématique au cadrage de l'UNDAF et aux cadres de coopération des autres PTF aux fins d'une meilleure coordination de l'assistance au développement pour la réalisation de la SNRP et des OMD. Une stratégie de partenariat et mobilisation de ressources sera élaborée et décrite en détail dans les différents axes et reflétée dans les stratégies par composante.

2. Le Gouvernement à travers le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, sera le responsable respectivement de la planification, de l'exécution et du suivi de l'impact du Programme Pays. Les Ministères sectoriels assureront dans leurs domaines de compétences, la coordination de la mise en œuvre des interventions du Programme Pays.

3. ***Renforcement des capacités nationales***

Le PNUD reconnaît le renforcement des capacités comme un facteur déterminant pour le développement humain. Ce renforcement des capacités permet aux pays d'assumer la gestion du développement et vise quatre domaines déterminants pour la réalisation des OMD: (i) la réduction de la pauvreté, (ii) la gouvernance démocratique, (iii) la prévention des crises et relèvement, et (iv) l'environnement et le développement durable, tout en favorisant les principes des droits humains et d'égalité des sexes. Les interventions portent sur trois cibles:

- *Le contexte national* pour la mise en place d'un environnement favorable à la croissance et au développement et au maintien de la paix et la sécurité ;
- *Les institutions* en vue de permettre la fourniture des biens et des services publics de qualité, notamment aux plus pauvres ;
- *Les ressources humaines* afin de s'assurer que les pays disposent des ressources humaines compétentes planifiées pour exécuter et suivre le programme de développement national.

Le document de Programme Pays 2012-2015 du Tchad établit qu'en dépit de certains efforts réalisés dans le domaine de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources publiques, de nombreuses contraintes subsistent et constituent des limites réelles à l'instauration d'un climat effectif de bonne gouvernance et de transparence dans la gestion de l'Etat: faiblesse institutionnelle, insuffisance des capacités humaines. Dans ce cadre, la démarche de renforcement des capacités est articulée autour de cinq étapes majeures:

1. Les consultations entre les parties prenantes en vue de forger le consensus sur les besoins de renforcement des capacités;
2. L'évaluation des capacités existantes et les besoins de renforcement;
3. La formulation des stratégies de renforcement des capacités et leur chiffrage;
4. La mise en œuvre des stratégies de renforcement des capacités; et
5. Le suivi et l'évaluation de leur exécution.

Sur cette base, pour chaque programme d'intervention: (i) le contexte pose un diagnostic des défis de développement en vue de définir les besoins de renforcement des capacités ; (ii) une stratégie de renforcement de capacités à moyen terme des cibles fondée sur les priorités

nationales et du mandat du PNUD sont développés; (iii) une budgétisation des interventions sera établie pour la durée du cycle de programmation ; et (iv) les résultats attendus et des indicateurs de performance sont formulés pour soutenir le suivi et l'évaluation de l'impact des appuis. Cette démarche devrait permettre à terme d'impulser l'appropriation nationale, le développement des capacités, le recours à l'expertise nationale et l'approfondissement de l'exécution nationale.

Mécanismes de partenariats existants

Programmes conjoints et communs du système des Nations Unies

29. Ces dernières années, un certain nombre de réformes ont été introduites pour améliorer la coordination, l'efficacité et l'efficience des Nations Unies dans l'appui aux programmes nationaux et pour réduire les coûts de transaction supportés par le Gouvernement. La programmation conjointe permet de rendre le système des Nations Unies plus efficace et ciblé afin de réduire les coûts de transaction des gouvernements, des donateurs et de l'ONU.

30. Le PNUD participe à certains programmes conjoints avec un certain nombre d'agences des Nations Unies et devrait élargir cette modalité à d'autres au cours du cycle de programmation 2012 - 1015.

31. En tant que partenaires de réalisation et parties responsables, les agences des Nations Unies apportent également une contribution importante aux interventions appuyées par le présent Programme Pays. Pour la période 2012-2015, le PNUD prévoit des partenariats avec les agences suivantes pour la mise en œuvre de différentes composantes du Programme Pays.

- L'UNFPA, l'UNICEF et l'UNAIDS pour un programme conjoint de lutte contre le SIDA
- L'UNFPA et ONUFEMMES pour un projet conjoint de promotion du genre ;
- L'UNFPA pour un projet conjoint sur la sécurité humaine

Ces partenariats techniques et financiers seront renforcés et élargis au fur et à mesure que la réalisation du Programme Pays prend l'ampleur.

Gestion des fonds des bailleurs bi- et multilatéraux

32. Le PNUD a accumulé au niveau mondial une grande expérience dans la gestion de fonds. Il dispose d'un Bureau de Gestion des Fonds Communs Multi bailleurs qui appuie les pays. Le PNUD au Tchad peut donc, à la demande du Gouvernement, assurer la gestion des fonds communs qui devraient appuyer l'efficacité de l'aide et une plus grande appropriation nationale. Le PNUD contribuera également à faire bénéficier le pays de fonds communs gérés au niveau mondial.

Partenariat avec le secteur privé

33. Depuis 2003, le Tchad est exportateur de pétrole et les ressources fiscales pétrolières représentent aujourd'hui plus de 60% des recettes de l'Etat. Cette situation nouvelle permet à

l'Etat Tchadien de financer sur ressources propres près de trois quarts de l'investissement public contre seulement 10% en 2000. Ceci a permis à d'autres secteurs d'activités de se développer. En vue d'assurer une pérennité des interventions, l'implication du secteur privé s'avère essentielle et le PNUD s'investira dans la coordination et concertation avec ce dernier en vue de mobiliser sa contribution à l'effort de développement du Tchad.

Partenariat Sud-Sud

34. Le PNUD appuiera le développement de nouveaux modes d'engagements. Dans ce cadre, il cherchera à développer le partenariat sud-sud, entre autres dans le domaine de la santé, à travers le Programme VNU et recherchera d'autres opportunités dans ce type de coopération.

Le Groupe G7+

35. La volonté du Gouvernement de s'investir dans la consolidation de la paix et le renforcement de l'Etat dans le contexte du Groupe G7+ sur les Etats Fragiles[5] présente une opportunité clé d'atteindre des résultats durables pour le développement du pays. Dans ce cadre, le PNUD développera et adoptera une stratégie en vue de renforcer l'efficacité, la pertinence et l''impact des interventions. Cette stratégie s'inspirera les Déclaration de Busan et les Principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, à savoir l'appropriation nationale, l'alignement sur les priorités nationales, l'harmonisation des interventions des différents partenaires, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle. Elle s'orientera vers le développement de réponses synergiques et complémentaires, l'établissement de cadres de partenariat avec les donateurs et partenaires au développement du Tchad et sera basée sur la communication sur les résultats. La stratégie globale d'intervention s'appuiera sur les principes directeurs suivants :

- Le développement des capacités des institutions au niveau central et décentralisé, des associations ainsi que des populations, notamment les femmes et les jeunes, le principal groupe cible. Cette question est au cœur du mandat du PNUD. Elle intègre les étapes stratégiques et opérationnelles, les aspects systémiques, organisationnel et individuel ;
- L'appropriation nationale et l'alignement sur les stratégies, les politiques nationales sectorielles et thématiques, condition nécessaire pour que les interventions contribuent effectivement aux effets escomptés ;
- L'implication systématique des bénéficiaires, en vue de l'appropriation et la durabilité des interventions ;
- La consolidation des efforts de coordination et concertation entre les acteurs en vue de créer des synergies entre les différentes interventions pour maximiser l'impact des projets ;
- La prise en compte systématique de la promotion et la protection des droits de l'homme, notamment l'égalité et le respect ;
- La coopération Sud-Sud sur des initiatives innovantes et structurantes ;
- Le développement de mécanismes internes et externes de suivi évaluation et de gestion axée sur les résultats ;

[5] OECD/DAC International Dialogue on Peacebuilding and Statebuilding, New Deal, Busan 2011

- La focalisation des interventions sur les communautés à la base et les vulnérables dans les zones à risques et défavorisés ;
- Le renforcement des capacités internes du PNUD en matière de gestion et d'assurance qualité des programmes et projets ;
- Le développement des synergies avec les autres partenaires et la mobilisation des ressources.

PARTIE VI : Gestion du Programme

36. Le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, conformément à son mandat, assurera le suivi de la coopération entre le PNUD et le Gouvernement du Tchad.

37. Le Ministère du Plan de l'Economie, et de la Coopération Internationale, à travers la Cellule de Suivi Evaluation des Programmes et Projets placée sous l'autorité du Secrétaire Général, coordonnera au nom du Gouvernement la planification annuelle du Programme Pays (planning et suivi des revues annuelles du CPAP, programmation et élaboration des Plans de Travail Annuels, revue des budgets annuels, programmation des évaluations et revue à mi-parcours du Programme Pays, etc.), la mise en œuvre, le suivi-évaluation des programmes et projets, ainsi que la bonne exécution des missions des différents acteurs de la mise en œuvre.

38. Le Ministère de l'Economie et de la Coopération Internationale et le PNUD organiseront chaque année la revue annuelle du Plan d'Action du Programme Pays, en concertation avec les agences des Nations Unies pour évaluer la contribution des interventions du Programme Pays aux résultats attendus. La Revue annuelle sera l'occasion d'examiner les rapports d'évaluations annuelles, de valider les orientations stratégiques annuelles et d'approuver les programmes de travails et les budgets annuels.

39. En attendant l'adoption de l'approche harmonisée de transfert d'espèces (HACT), les arrangements de gestion en vigueur seront appliqués. Ce faisant, l'appropriation nationale restera de rigueur et sera fondée sur les principes de la Déclaration de Paris.

40. Plusieurs modes de mise en œuvre du Programme sont envisagées sur une base ciblée afin de tenir compte la nature diversifiée des interventions. Il s'agit notamment de: (i) la mise en œuvre par des entités nationales (NIM), y compris l'exécution financière par des agences ou entités nationales, conformément aux procédures du PNUD; (ii) la mise en œuvre directe par le PNUD (DIM) ; (iii) la réalisation par les agences spécialisées du SNU (AGIM) ; (iv) la réalisation par les organisations non gouvernementales (ONG).

41. La modalité NIM sera précédée d'une évaluation des capacités nationales en vue d'élaborer un plan de développement et de renforcement des capacités d'exécution réelle et effective du Programme Pays. Lors de la réalisation directe, il est possible de solliciter et d'associer en cas de besoin les autres agences du Système des Nations Unies, les Organisations Non gouvernementales nationales

ou internationales selon une formule formelle de partenariat. Dans tous les cas de la réalisation directe DIM, il sera fait recours aux agences de mise en œuvre et expertises nationales, gouvernementales et de la société civile. Une collaboration sera nouée avec l'ensemble des partenaires au développement, afin d'amplifier la complémentarité ou les effets de synergie et de maximiser l'impact des actions.

42. Par ailleurs, le MPECI a pris les dispositions pratiques de mise en œuvre du Plan d'Action du Programme Pays. Ainsi, au sein de la Cellule de Suivi/Evaluation des Programmes et Projets (CSEPP) une Unité d'Appui au Programme Pays dimensionnée sur la base de la nature des activités sous exécution nationale et directe (NIM/DIM) sera mise en place pour le suivi du portefeuille sous modalité NIM/DIM. Elle comprendra des Cadres techniques dans les domaines de l'audit et du contrôle interne. de la gestion administrative et financière et des domaines de compétences nécessaires au suivi des interventions. Ce personnel sera mis à disposition par le Gouvernement.

43. Le MPECI nommera l'agence gouvernementale de coopération qui sera directement responsable de la participation du Gouvernement à chacun des plans annuels de travail (PTA). Les PTA devront décrire les résultats spécifiques qu'il faudra atteindre au cours d'une année calendaire et constitueront l'entente de base entre le Gouvernement, le PNUD et chacun des partenaires de réalisation en ce qui concerne l'utilisation des ressources.

44. Dans le cadre de la conception, de l'exécution et réalisation du Plan d'Action du Programme Pays, le PNUD collaborera étroitement avec des partenaires clés. Le Programme Pays se fonde sur les principes de réforme des Nations Unies, en particulier ceux de simplification et d'harmonisation, conformément aux instruments communs harmonisés de programmation, notamment la matrice des résultats de l'UNDAF, et sur le suivi et l'évaluation, ainsi que les cadres des ressources de programme du PAPP et des PTA. Toutefois, chaque fois que cela sera nécessaire et approprié, les documents de projets devront être préparés en recourant, entre autres, aux informations pertinentes extraites du PAPP et des PTA. Le PNUD signera les documents de projets avec ses partenaires, y compris le Gouvernement en conformité avec les pratiques de l'organisation et des institutions nationales. Conformément aux directives sur la programmation conjointe du Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG), la portée de la coopération entre agences sera renforcée afin de développer des programmes conjoints.

45. Le logiciel intégré de gestion du PNUD (ATLAS) contribuera à une exécution rapide et efficace des activités, ainsi qu'à un réel suivi financier pour gérer les projets et le Programme Pays. De même, le suivi de la mise en œuvre du PAPP et de la réalisation des résultats sera strictement assuré à travers ce logiciel. Tous les transferts d'argent en faveur d'un partenaire de réalisation sont effectués sur la base des plans de travail annuels et trimestriels convenus entre le partenaire de réalisation et le PNUD. Le personnel de la CSEPP sera formé à l'utilisation des normes comptables et de gestion selon les règles de la comptabilité publique internationale (IPSAS) utilisées par le PNUD, en vue d'assurer la cohérence et l'harmonisation du suivi/évaluation et de la gestion du Programme Pays.

46. Dans la logique du HACT, les transferts d'espèces relatifs aux activités détaillées dans les plans de travail annuels peuvent être effectués par le PNUD sous réserve des modalités suivantes :

- Les transferts de fonds directement au partenaire de réalisation : a). Avant le début des activités (transfert direct de fonds), ou b). Après la fin des activités (remboursement) ;
- Les paiements directs aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations encourues par les partenaires de réalisation sur la base des requêtes signées par le représentant officiel désigné du partenaire de réalisation ;
- Les paiements directs aux fournisseurs ou à des tiers pour les obligations contractées par des agences des Nations Unies dans le cadre des activités consenties avec les partenaires de réalisation.
- Les transferts directs de fonds seront requis et exécutés en cours d'exécution du Programme pour des périodes ne dépassant pas trois mois. Les remboursements de dépenses autorisées préalablement seront requis et exécutés tous les trois mois ou après la fin des activités. Le PNUD ne sera pas tenu de rembourser les dépenses effectuées par le partenaire de réalisation dont les montants dépasseraient les limites fixées.

47. À la fin de toute activité, tout solde excédentaire de fonds sera reprogrammé de commun accord entre le partenaire de réalisation et le PNUD, ou sera remboursé.

48. Les modalités de transferts de fonds, l'importance des décaissements, ainsi que la portée et la fréquence des activités d'assurance dépendront des résultats d'une étude sur les capacités et compétences avérées de gestion financière publique dans le cas d'un partenaire de réalisation gouvernemental, ou d'une évaluation de la capacité de gestion financière du partenaire de réalisation ne relevant pas des Nations Unies. En cas de besoin, un consultant qualifié tel qu'un cabinet d'expertise comptable, sélectionné par le PNUD, en accord entre les deux parties, peut réaliser une telle évaluation, à laquelle le partenaire de réalisation devra participer.

49. Les modalités de transfert de fonds, l'importance des décaissements et la portée, ainsi que la fréquence des activités d'assurance pourront être révisées pendant la réalisation du Programme, en fonction des résultats du suivi et du niveau des dépenses, des rapports d'avancement, ainsi que des rapports d'audits.

50. Les efforts de mobilisation des ressources seront intensifiés afin de soutenir le cadre des résultats et des ressources du programme pays et du Plan d 'Action (RRF) et d'assurer la viabilité du Programme. La mobilisation d'autres ressources sous forme de partage des coûts, de fonds fiduciaires ou de contributions gouvernementales de contrepartie en espèces sera recherchée afin d'assurer le financement du Programme Pays.

51. A la demande du Gouvernement, le bureau du PNUD pourra fournir des services d'appui à l'exécution nationale tout en veillant au renforcement des capacités.

52. Le Bureau du PNUD est structuré en trois (3) grandes Directions avec quatre Unités spécifiques. La Direction du Programme, dirigée par un des Adjoints, se subdivise en quatre (4) sections conformes

aux domaines d'intervention du Programme Pays. L'Unité des Politiques et Stratégies, dirigée par une Conseillère Economique, est rattachée au Bureau du Coordonnateur Résident et travaille en synergie avec la Direction du Programme. La Direction des Opérations, est sous la responsabilité du second Adjoint et comportant trois (3) Services spécifiques (Finances, Services Généraux et Ressources Humaines,) qui viennent en appui au Programme. Les opérations de l'UNHABITAT, l'UNCDF et le Programme VNU sont rattachés aux interventions du PNUD.

PARTIE VII: Suivi et Evaluation

53. Le suivi et évaluation du Plan d'Action du Programme Pays (PAPP) sera conduit conformément au suivi/évaluation des cadres de référence existants au niveau national, notamment l'UNDAF et le Plan Stratégique de Développement 2012-2015.

54. Le système de planification, suivi, évaluation et rapportage du présent Plan d'Action du Programme Pays est basé sur la gestion renforcée axée sur les résultats (GRAR) et répond aux normes et standards du PNUD en la matière. Il se base sur une définition claire des effets et des produits, appuyée par des indicateurs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et définis dans le temps. En vue d'arriver aux résultats escomptés, si nécessaire, le programme procédera à des enquêtes et analyses pour établir clairement la situation de départ qui permettra de suivre et évaluer l'évolution.

55. Le Gouvernement et le PNUD assurent la responsabilité du suivi régulier et l'évaluation du CPAP et se portent garants de l'utilisation efficiente et efficace des ressources du Programme, ainsi que de la reddition des comptes, de la transparence et de l'intégrité en vue de l'atteinte des résultats.

56. Le suivi- évaluation se fera aux niveaux de l'UNDAF, du Programme Pays et des effets spécifiques des sous-programmes et projets à travers les mécanismes inter-agences et internes et selon le plan d'évaluation du Programme Pays. Des évaluations spécifiques seront organisées à travers les revues annuelles, la revue à mi-parcours du Programme Pays, l'évaluation des effets UNDAF et du PAPP, les évaluations thématiques, ainsi que la revue finale de l'UNDAF et du Programme Pays 2012-2015.

57. Le système intégré de gestion du PNUD, ATLAS, ainsi que la plateforme online de gestion renforcée axée sur les résultats (Plateforme ERBM) seront optimisés et constitueront les outils centraux de suivi budgétaire et programmatique. Le plan de travail global et les plans de travail spécifiques des sous programmes et composantes constituent un outil de base et seront mis à jour sur une base trimestrielle, en plus des mises à jour ponctuelles répondant aux besoins identifiés.

58. Conformément aux règles et aux formats des Nations Unies et du PNUD, à la stratégie et aux plans d'actions annuels préalablement établis, le suivi/évaluation comprend les activités clés suivantes :

a. Revue trimestrielle des plans de travail généraux et spécifiques des sous-programmes, qui analysera le niveau d'atteinte des résultats par rapport aux objectifs et dont sera tiré un plan de suivi des recommandations;
b. Visites de terrain

c. Rapports trimestriels (narratif et financier) et rapport annuel axé sur les résultats (ROAR, etc.)
d. Revue de l'UNDAF conformément au plan de suivi et évaluation
e. Revue annuelle du Plan d' Action du Programme Pays du PNUD (CPAP) – conjointe avec les 4 agences Ex-Com (PAM, PNUD, UNFPA, UNICEF)
f. Le suivi se fera à plusieurs niveaux, à savoir au niveau central, pour le Programme Pays dans son ensemble et les sous-programmes et projets spécifiques, et au niveau décentralisé, pour la mise en œuvre des programmes dans les régions, ainsi que lors du suivi des projets et partenaires de mise en œuvre. En accord avec la structure de gestion du Programme Pays, le suivi et évaluation se fera au niveau du PNUD, du Gouvernement et à travers les structures décisionnelles mixtes telles que les Comités d'Effets et le Comité de Programme.

59. Au-delà du suivi régulier, le Programme Pays fera l'objet d'évaluations internes et d'évaluations indépendantes conjointes qui permettront d'assurer qu'il est en ligne avec les priorités nationales. Ces évaluations informeront la prise de décisions, l'orientation des politiques et le pilotage stratégique grâce à l'analyse objective des contributions de Programme aux résultats de développement et aux leçons tirées des expériences antérieures. Ces évaluations se pencheront sur la pertinence, l'adaptabilité, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des interventions et initiatives. Un planning des évaluations d'effets qui seront obligatoirement menées sera dressé. Il pourra être revu avec les partenaires clés périodiquement en vue d'assurer la pertinence des évaluations prévues et du timing. En plus des évaluations d'effets, des évaluations de projets pourront également être menées en vue d'analyser la performance des interventions dans l'atteinte des objectifs spécifiques fixés. Elles serviront de base à l'évaluation d'effets et de Programme. Un suivi dans la mise en œuvre des recommandations des diverses évaluations devra être assuré.

60. Au niveau opérationnel, des mécanismes de suivi, évaluation et reporting seront mis en place auprès des agences et partenaires de mise en œuvre, conformément aux règles, procédures et outils utilisés en la matière.

61. Le suivi et évaluation sera complété par les audits qui permettront d'attester de la qualité des états financiers, de la conformité et du respect des règles et procédures du PNUD telles qu'établies dans le « Internal Control Framework ».

62. Le système des Nations Unies adoptera une approche participative à travers des initiatives conjointes, des consultations régulières des acteurs clés et un partage des résultats et des connaissances.

PARTIE VIII: Engagements du PNUD

63. Le PNUD s'engage à fournir toute l'assistance technique, matérielle et financière nécessaire pour la mise en œuvre du présent Plan d'Action de Programme Pays en vue d'aider le pays à durablement consolider la paix, stabiliser les communautés et enfin se mettre sur le chemin de la

relance économique et de la réalisation des OMD. Cette assistance se ferra dans le respect des principes de la Déclaration de Paris et du Plan d'Action d'Accra sur l'efficacité de l'aide, en mettant en avant le renforcement des capacités nationales en vue d'une participation et appropriation effectives.

64. Pour y parvenir, l'organisation va développer des partenariats stratégiques, non seulement avec les autres agences du Système des Nations Unies dans le cadre de la réponse intégrée, mais aussi avec d'autres partenaires au développement. C'est dans cette optique que le PNUD se propose de renforcer sa coopération et nouer de nouveaux partenariats pour développer des programmes conjoints relevant des axes et composantes d'intervention retenues.

65. Le PNUD allouera, pour toute la durée du programme (2012- 2015) et sous réserve de la disponibilité des fonds, un montant d'environ 25 millions USD sur ses ressources régulières. Il s'engage par ailleurs à multiplier ses efforts de mobilisation de ressources afin de combler le gap pour la mise en œuvre du Plan d'Action de Programme Pays, sous réserve de l'intérêt des donateurs, de la situation du pays et de la conjoncture financière internationale. Le montant cible indicatif de mobilisation est de 70 millions de dollars des Etats Unis répartis comme suit :

Tableau Budgétaire Récapitulatif (en milliers de dollars US)

Composantes du Programme	Ressources Ordinaires	Autres Ressources	Total
Gouvernance économique et la promotion de l'emploi	5,750 millions	10 millions	15,750 millions
Energie, environnement et développement	7 millions	15 millions	22 millions
Gouvernance démocratique	5,750 millions	15 millions	22,750 millions
Consolidation de la paix et relance socio-économique	4,750 millions	5 millions	9,750 millions
Appui au Programme	*1,750 millions*		1.750 millions
Total	**25 millions**	**45 millions**	**70 millions**

66. Le PNUD veillera à la cohérence entre les résultats du Plan d'Action du Programme Pays (PAPP), des Plans de Travail Annuels et ceux de l'UNDAF et à leur contribution collective à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à travers ceux du cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté (SNRP III) et de consolidation de la paix en harmonie avec les priorités de la « Vision Tchad 2030 ». En outre, il s'assurera que les règles et procédures en matière de suivi/évaluation et de rapportage sont respectées. Les revues annuelles et les rapports périodiques du Plan d'Action doivent faire ressortir les responsabilités respectives du Gouvernement, du PNUD et des partenaires de mise en œuvre.

67. En cas de recours à un partenaire de mise en œuvre, le PNUD devra informer celui-ci du montant approuvé pour les activités dont il a la charge. Par ailleurs, le transfert de fonds, le remboursement ou le paiement direct devra se faire dans des délais raisonnables de manière à ne pas porter préjudice à la bonne réalisation des activités.

68. Néanmoins, le PNUD ne sera aucunement lié de manière directe dans les engagements contractuels de l'agence de mise en œuvre auprès de tierces parties.

69. Les types d'appui devant être fournis aux homologues nationaux ainsi qu'il en est convenu dans le présent Plan d'Action, seront définis de commun accord avec le Gouvernement dans le cadre du renforcement des capacités nationales selon les prescrits de la Partie VI, Gestion du Programme.

70. En raison de la modalité de réalisation retenue, le bureau du PNUD assumera les responsabilités suivantes : Vérification de l'exécution des activités conformément au plan de travail; Contrôle du respect de la cohérence entre le plan d'action et l'appui des autres bailleurs de fonds, la Vérification de l'adéquation entre les dépenses financées et les activités substantives et la surveillance de l'utilisation effective des outils de gestion axée sur les résultats.

PARTIE IX: Engagements du Gouvernement

71. Le Gouvernement du Tchad honorera ses engagements au titre de l'Accord de Base signé avec le PNUD. Il assurera dans la mise en œuvre du CPAP l'application des dispositions de cet Accord sur les privilèges et immunités à l'égard du personnel et des consultants, des fonds, des propriétés, biens et services des agences du système des Nations Unies.

72. Le Gouvernement s'engage à apporter une contribution financière et/ou en nature en vue de la réalisation du Plan d'Action. Ainsi, dans l'esprit de l'Accord de Base et dans toute la mesure du possible , le Gouvernement mettra à disposition le personnel, les locaux, les équipements et couvrira les frais récurrents nécessaires à la bonne réalisation du Plan dAction, à l'exception de ceux fournis par le PNUD ou d'autres partenaires au développement. En outre, il appuiera les efforts du PNUD en termes de mobilisation de ressources nécessaires au financement des activités du Plan d'Action.

73. Le Gouvernement accordera une attention particulière au maintien en place du personnel ayant bénéficié d'une formation prise en charge et dispensée à travers l'appui du PNUD et évitera toute mutation de personnel préjudiciable au bon déroulement du Plan d'Action du Programme Pays.

74. Le Gouvernement jouera un rôle de premier plan dans la mise en place des mécanismes participatifs de planification, de suivi/évaluation des progrès, incluant la société civile et les partenaires au développement. Il s'assurera de la désignation des membres des comités de pilotage, de suivi/évaluation, ainsi que de celle des points focaux pour chaque programme ou projet.

75. Par ailleurs, il s'impliquera dans le processus de préparation des plans de travail annuels et sera responsable de la préparation, de l'organisation et de la tenue des revues sectorielles et des revues annuelles du Programme, de la revue à mi-parcours et de toute autre réunion de planification du Programme Pays pour lesquelles il encouragera la participation de la société civile et des partenaires au développement. En plus, il facilitera les visites de terrain organisées dans le cadre du suivi des activités du programme par le personnel du PNUD ou par ses consultants.

76. En outre, le Gouvernement veillera à informer le PNUD, en temps utile, de tout changement en matière de politique ou de législation, intervenu durant la durée de mise en œuvre du Plan d'Action et pouvant avoir des implications sur la coopération avec le PNUD et tous les partenaires concernés.

77. Conformément aux dispositions de l'Accord de Base, le Gouvernement facilitera le dédouanement, le transit, le stockage, et la distribution des biens et équipements acquis dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Pays. Aucun impôt, taxe, droit et charge ne pourront être levé sur les biens, équipements ou services fournis par le PNUD dans le cadre de la mise en œuvre du présent Plan d'Action. Le PNUD sera aussi exempt de la TVA concernant les achats locaux et les services fournis en appui aux programmes et projets appuyés par le PNUD.

78. Tout équipement et matériel mis à la disposition des services techniques du Gouvernement ou d'autres partenaires dans le cadre de la mise en œuvre du PAPP restent propriété du PNUD. Le Gouvernement s'engage à utiliser l'équipement et le matériel mis à sa disposition exclusivement pour les activités des programmes et projets auxquels ils sont assignés, et conformément aux règles et procédures en vigueur en la matière. En outre, il veillera à leur bonne utilisation et entretien. Pour les besoins d'inventaire, tout l'équipement fourni par le PNUD doit porter la mention « PNUD » en caractères clairs et visibles jusqu'à sa cession.

79. En cas de mis en œuvre d'un projet ou programme par une entité gouvernementale, les règles et procédures du Gouvernement en matière de traitement du personnel et d'acquisition des biens et services seront appliquées, pour autant que ces dernières ne sont pas en contradiction avec celles du PNUD. Cependant, l'entité gouvernementale de mise en œuvre sera tenue par les règles de rapportage et de gestion de l'équipement et du matériel acquis à cet effet.

80. Les fonds avancés aux partenaires de mise en œuvre seront utilisés exclusivement pour les activités prévues dans les plans de travail annuels. Un formulaire standard pour la Certification des Dépenses et l'Autorisation des Transferts de Fonds (FACE), reflétant les lignes d'activités de chaque PTA sera utilisé par les partenaires de mise en œuvre pour solliciter tout décaissement de fonds, ou s'assurer de l'accord du PNUD de rembourser ou payer directement les dépenses prévues. Les partenaires de mise en œuvre utiliseront le formulaire FACE pour leurs rapports sur l'utilisation des fonds reçus. Ces partenaires identifieront les personnes autorisées officiellement à fournir le détail des comptes, signer les requêtes et certifier l'utilisation des fonds. Le formulaire FACE sera certifié par les officiels ainsi désignés.

81. Afin de faciliter les audits spéciaux ou programmées, chaque partenaire de mise en œuvre recevant des fonds du PNUD fournira au PNUD ou à ses représentants un accès rapide: 1) à toutes les données et documents financiers qui ont servi de base aux transactions effectuées sur des ressources émanant de transferts de fonds ; 2) à toute la documentation pertinente et tout le personnel associé au fonctionnement de la structure de contrôle interne du partenaire de mise en œuvre et ayant té partie directe aux transactions financière et transferts de fonds.

82. Les recommandations de chaque audit seront portées à l'attention du partenaire de mise en œuvre et du PNUD. De plus, chaque partenaire:

- recevra et passera en revue le rapport d'audit remis par les auditeurs ;
- fournira rapidement au PNUD et à la Cour des Comptes un avis d'acceptation ou de non acceptation des recommandations des auditeurs ;

- entreprendra rapidement toute action nécessaire afin de prendre les mesures requises pour répondre aux recommandations des auditeurs ;
- fournira au PNUD et à la Cour des Comptes un rapport trimestriel sur la mise en œuvre des recommandations pertinentes des auditeurs.

83. Au terme de la mise en œuvre des programmes et projets, le matériel technique et autres biens non consommables fournis par le PNUD seront en principe cédés en propriété au Gouvernement ou à toute institution désignée par lui, à moins qu'il n'en soit convenu autrement entre le Gouvernement et le PNUD.

PARTIE X: Autres dispositions

84. Le présent CPAP entre en vigueur à la date à laquelle les deux parties l'ont signé. En cas de signature à des dates différentes, il entrera en vigueur à la date de la dernière signature. Le CPAP restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015.

85. Le présent CPAP supplante tout CPAP précédemment signé entre le Gouvernement du Tchad et le PNUD et pourra être modifié de commun accord entre les deux parties sur la base des recommandations des revues périodiques ou si les circonstances l'exigent.

86. Aucun élément de ce CPAP ne saurait être interprété comme excluant ou limitant la protection du PNUD au titre des dispositions et de l'esprit de la Convention Générale sur les Privilèges et Immunités des Nations Unies signée par le Gouvernement.

87. En foi de quoi, les parties ci-dessous autorisées ont signé à N'Djamena (Tchad), le présent Plan d'Action du Programme Pays 2012- 2015.

Pour le Gouvernement du Tchad

Mr. Bedoumra Kordjé
Ministre du Plan, de l'Economie
et de la Coopération Internationale

Pour le PNUD

Mr. Thomas Gurtner
Représentant Résident